



TOURAINES - VAL DE LOIRE

**CONVENTION ENTRE
LA COMMUNE DE PORTS-SUR-VIENNE ET LE CPIE TOURAINES VAL DE LOIRE**

Période 2019/2020

Mise en œuvre et réalisation de l'Atlas de Biodiversité Communale sur la commune de Ports-sur-Vienne.

Préambule :

La commune de Ports-sur-Vienne est une commune rurale, dominée par l'agriculture (oléo-protéagineux essentiellement). Elle est traversée par deux infrastructures linéaires conséquentes, à savoir une double voie ferrée et l'autoroute A10. Cette commune de 11,01 km² et de 350 habitants cherche à mettre en valeur son patrimoine naturel, à favoriser la consommation locale et le développement de l'activité de sa commune tout en conservant un environnement fonctionnel d'un point de vue écologique (perméabilité à la faune, zone de refuge, zone de transit, zone cœur de biodiversité). Une des problématiques ce type de communes rurales, loin des périphéries d'agglomérations, est de chercher à dynamiser la vie de la commune, développer sa fréquentation sans altérer l'environnement et maintenir une activité économique.

Ainsi, dans cette optique, l'environnement est l'une des richesses que la commune souhaite mieux connaître, pour pouvoir mieux la prendre en compte et agir en conséquence, avec le développement de circuit de randonnée, la mise en place de réflexion autour de sa préservation voire son développement, et son appropriation par les habitants *via* une mise en place d'un réseau communal d'observateurs éveillés au naturalisme.

Cette commune, prochainement intégrée dans le territoire du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, cherche donc à mettre en place une dynamique forte autour de l'environnement, en conciliant éducation, sensibilisation, conciliation et connaissance autour de la nature.

Le projet de réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale sur la commune de Ports-sur-Vienne à plusieurs objectifs :

- Réaliser un document collectivement construit et accessible à tous, tant sur la forme que sur le fond (rapport, carte, enjeux et sensibilités)
- Mise en avant du patrimoine naturel de la commune
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux liés à la biodiversité pour les habitants, les élus, les agriculteurs.
- Mettre en œuvre et développer la TVB de la CCTVB en 2015 en vue d'avoir un territoire économiquement actif et écologiquement « perméable » aux espèces (continuité écologique efficiente).
- L'inscrire dans le cadre du SCoT du pays du chinonais, arrêté le 5/07/2018, (le PADD, ,

affiche trois ambitions dont la première est l'affirmation des atouts du territoire au premier rang desquels les paysages et la biodiversité)

- Réaliser un complément du PLU récemment approuvé pour une meilleure prise en compte des sensibilités environnementales de la commune (étant localement forte) qui intégrera à termes le PLUi de la CCTVB
- Compléter les inventaires liés à l'Espace Naturel Sensible arrêté sur le coteau de Ports-sur-Vienne par le CD37, en intégrant les locaux, pour une appropriation de la richesse écologique du site
- Contribuer à concilier le projet de revitalisation du site de l'ancien barrage hydraulique de « Maisons Rouges » avec les sensibilités et enjeux écologiques du secteur
- Développer le programme de circuits de randonnée sur le territoire communal en intégrant plus systématiquement le patrimoine naturel de la commune
- Participer aux actions de préservation des espèces « gibier » par une amélioration de l'espace naturel replantation de haie, creusement de mares, évolution de « bosquets libres » (sensibilisation du public chasseur)
- Développer, renforcer voire créer des espaces de continuités écologiques créés par la commune
- Favoriser la production locale pour un écoulement/emploi local des produits (restauration collective et partenariat avec restaurant municipal)

Pour la réalisation de cet atlas, et afin de répondre aux différents objectifs, la commune de Ports-sur-Vienne et le CPIE Touraine Val de Loire travaillent ensemble. Cette convention établit les modalités de ce partenariat.

Le document produit doit être au maximum dématérialisé et conduire à une animation en ligne sur le modèle de celui de la TVB Ste Maure de Touraine (<http://www.tvb.cc-tvv.fr/>)

AXE 1- Assister la collectivité pour la connaissance et l'étude de la biodiversité sur son territoire.

Dans le cadre de la réalisation de l'atlas de biodiversité communale, une part importante est liée à de la connaissance de « l'environnement » de la commune. L'atlas est fortement orienté vers la biodiversité qui s'épanouit sur la commune, et fera l'objet d'inventaires de terrain, mais aussi d'enquête de territoire auprès des administrés, en vue d'intégrer le plus de personnes possible, directement ou indirectement, à la réalisation de cet atlas.

Action 1 – Enquête publique auprès des habitants sur la biodiversité de la commune.

Le CPIE commencera la réalisation de l'ABC (atlas de biodiversité communale) en interrogeant les citoyens sur leurs perceptions de ce qu'est la biodiversité sur leur commune. Pour cela, un atelier de discussion et d'échange sera animé par le CPIE Touraine Val de Loire dans une salle mise à disposition par la commune. Cela permettra de recueillir les représentations initiales des habitants quant à leur environnement. Cela servira également de base dans le travail d'appropriation et de vulgarisation auprès du public *a posteriori*. Elle aura lieu lors du premier trimestre 2019.

Le CPIE consacra 3 jours à cette action (face à face et préparation)

Action 2 – Réalisation des inventaires naturalistes sur la commune.

Dans le cadre de la programmation évoquée dans l'AMI, le CPIE réalisera les inventaires sur les taxons suivants :

Groupes inventoriés	Milieux	protocole national existant	Protocole retenu
Rhopalocères	Tous (et fortement pelouses sèches)	Oui	STERF
Odonates	Zones humides	Oui	STELI
Orthoptères	Tous (et fortement pelouses sèches)	Oui	ILA
Avifaune nicheuse	Tous	Oui	IPA, STOC-EPS
Avifaune migratrice et hivernante	Tous	Non	Parcours
Amphibiens	Zones humides	Oui	POPAmphibien
Reptiles	Tous	Oui	POPReptile
Mammifères amphibies	Zones Humides	Non	ILA avec pièges à traces
Flore vasculaire	Tous	Non	relevés le long de parcours et sur des parcelles avec transect et/ou quadrats
habitats	Tous	Oui	Corine Biotope

- Les inventaires se réaliseront sur la commune d'après les protocoles évoqués dans le tableau ci-dessus.
- Les inventaires se réaliseront de jour, à l'exception des taxons nécessitant un passage nocturne si le besoin s'en fait ressentir.
- L'ensemble des inventaires sera réalisé en 2019 par le CPIE Touraine Val de Loire.
- Pour chaque groupe taxonomique, une liste sera rédigée.
- Des inventaires d'habitats seront réalisés
- Les inventaires seront géolocalisés.
- Les habitants seront invités à rejoindre les salariés du CPIE lors de journée de prospections communales. Le CPIE Touraine Val de Loire fera également appel à son réseau de bénévoles naturalistes pour réaliser des inventaires complémentaires.

Le CPIE consacra 19 jours à cette action (prospections et inventaires ; animation de séance d'inventaire collectifs).

Action 3 – analyses, réflexion, conseils autour de l'environnement communal et de sa TVB.

Afin d'exploiter les résultats des inventaires, une analyse sera réalisée. Elle prendra la forme de cartographie, mais également de listes d'espèces mettant en avant les statuts de patrimonialité et de protection des espèces, le cas échéant. Les espèces patrimoniales seront localisées sous SIG, mais aussi les espèces exotiques envahissantes susceptibles de dégrader l'équilibre environnemental ou d'engendrer des problèmes de santé. Enfin, un

bilan sera rédigé avec une analyse de la trame verte et bleue, la qualité des différentes matrices en présences, les éventuelles sources de dégradations identifiées sur les milieux sensibles. Ainsi, les items de travail seront les suivant :

- **Zone humide et cours d'eau :**

Objectifs :

- Identification et caractérisation des zones humides (y compris des mares chez les privés dans la mesure des autorisations obtenues). Une attention particulière sera portée à la Vienne
- Connaissance des habitats et des espèces en présence.
- Préconisation sur les pistes d'amélioration de la qualité écologique des zones humides et cours d'eau.
- Appropriation des enjeux eaux (sur eaux courantes et stagnantes) avec compréhension de leur fonction au sein d'un écosystème, services écosystémiques rendus, habitats rares, etc.
- Un traitement particulier sera réalisé pour la Vienne

Moyens :

- Participation citoyenne sur la connaissance du patrimoine « Zone humide » avec inventaire collectif et inventaire par salariés du CPIE TVL.
- Inventaires faunistiques et floristiques.
- Cartographie des sensibilités, espèces à enjeux, espèces protégées.
- Rédaction d'une note avec objectifs à atteindre et prenant en compte les sensibilités identifiées localement (espèces et espaces protégés).

- **Zone boisée et vieux arbres :**

Objectifs :

- Identification et caractérisation des secteurs boisés et vieux arbres.
- Identification des zones à enjeux avec localisation des espèces et espaces d'intérêt patrimonial.
- Réflexion autour de secteur(s) boisé(s) sénescents(s).

Moyens :

- Conseils autour de la gestion des espaces boisés en faveur de la biodiversité – appui de partenaire technique.
- Inventaires faunistiques et floristiques et cartographie.

- **Réseau de pelouses calcicoles :**

Objectifs :

- Connaître l'étendu et l'état de conservation de la matrice « Pelouses calcicoles » sur la commune (Matrice identifiée comme à enjeux par le PNR Loire Anjou Touraine et les associations locales).
- Restaurer et développer la continuité écologique sur cette matrice.

Moyens :

- Inventaires faunistiques et floristiques et cartographie.
- Réflexion sur un plan de pâturage ovin sur les espaces de pelouses sèches communales.

- **Agriculture :**

Objectifs :

- Réflexion entre la conciliation de la nécessité de produire et la conservation des sols et des espaces.
- Rendre le milieu cultural plus favorable à l'environnement et à la biodiversité.
- Limiter la pollution des nappes et le ruissellement.
- Intégrer les agriculteurs comme gestionnaires d'espaces.

Moyens :

- Accompagnement des exploitations dans la mise en place de haies basses sur espace non productif.
- Programme d'implantation d'arbres isolés et arbres têtards
- Réflexion sur la mise en place de circuits courts.
- Proposition d'ensemencer dans les cultures favorables des graines de plantes messicoles issues du conservatoire des messicoles.
- Réflexion sur un plan de pâturage ovin sur les espaces de pelouses sèches communales.

- **Végétalisation et végétation urbaine :**

Objectifs :

- Faire connaître les essences locales, indigènes adaptées, et pour certaines, oubliées, de la région de Touraine, et ce pour le grand public les élus.
- Accroître la part d'espèce indigène dans les plantations communales et privées.
- Accompagner la commune et les élus dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Moyens :

- Diffusion d'une liste d'essences locales, de différents profils de haies, de différentes techniques d'entretien.
- Développement d'un « arborétum indigène ».
- Formation des techniciens à la reconnaissance et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Ambroisie, Vergerette du Canada, Buddleia de David, Renouée du Japon ...).

Ce travail nécessitera l'accompagnement de la collectivité par le CPIE Touraine Val de Loire (sous-traitance), identifié comme compétent sur ces thématiques. La commune se chargera d'une part importante de la médiation avec les habitants, de la rencontre avec les propriétaires privés, de la diffusion de la démarche engagées.

Le CPIE consacra 20,22 jours à cette action (Analyses, cartographies, rédaction, réflexion pâturage, prospections et inventaires, formation EEE, ensemencement de messicoles avec agriculteurs volontaires. animation de séance d'inventaire collectifs.

Afin de repartir sur un socle commun, la commune s'engage à fournir au CPIE les documents et couches SIG afférentes à la Trame Verte et Bleu. Fourniture par la commune des documents et couches SIG afférant à la TVB.

AXE 2- Participer à la sensibilisation des habitants du territoire aux enjeux de préservation des milieux naturels et des paysages et aux enjeux du développement durable.

Ce projet veut chercher à intégrer le plus possible les acteurs locaux du territoire, à savoir les habitants, les élus, les agriculteurs, les chasseurs, mais aussi les structures comme

le PNRLAT et les associations locales comme le CPIE Touraine Val de Loire, le SME, Le CD37, l'EPN de PORTS-sur-Vienne et la commission communication de la commune.

L'idée est ici d'intégrer le plus d'acteurs possibles afin que chacun se sente écouté et puisse apporter un avis allant dans le sens d'une construction collective. Pour cela, on axera le projet sur les différents milieux de la commune (approche habitat/faune/flore et activités locales) pour être au plus près de chacun, tout en cherchant à les recouper systématiquement avec une approche environnementale, mais aussi une approche « pratique ». On intègre donc ici une la notion d'usage des espaces partagés, pour co-construire ensemble avec les différents acteurs, et non pas se positionner comme décideur unique en apportant une information unique biaisé par un point de vue unique.

Une partie sera réalisée en sous-traitance avec une association locale (CPIE Touraine-Val de Loire), et l'autre sera réalisée avec l'aide du conseil municipal.

Action 1 : Réalisation de sorties et d'ateliers à destination des habitants de Ports-sur-Vienne.

La sensibilisation du grand public et des habitants est un des facteurs de la réussite pour l'appropriation de l'atlas de la biodiversité. En effet, cet atlas doit être également perçu comme une opportunité de mieux connaître la commune et ses richesses naturelles, mais aussi d'insuffler une meilleure prise en compte de l'environnement au cœur de la commune. Pour cela, un programme de sorties et ateliers sera proposé sur la commune, avec différentes thématiques :

- **Zone humide et cours d'eau :**

- Une animation éducative autour de l'eau avec « petites bêtes de l'eau » ou « Berge dans tous les sens » doit être proposée au Conseil Municipal des Jeunes.

- **Zone boisée :**

- Une animation autour de la forêt avec « Faune traces et indices » ou « Arbre de vie », doit être proposée au Conseil Municipal des Jeunes.

- **Réseau de pelouses calcicoles :**

- Sortie grand public entomofaune patrimoniale des pelouses du Val de Vienne « A la recherche de l'Azuré du Serpolet ».

- Sortie grand public flore « comme un air de garrigue ».

- **Activité économique et développement durable :**

- Mise en place de sites de compostage collectif (Sous réserve d'un partenariat CPIE-SMICTOM)

- Atelier « maison saine » (deux ateliers à réaliser sur la commune)

Certains projets doivent se faire en partenariat avec des partenaires locaux et seront (SMICTOM, Conseil départemental, Parc naturel régional Loire Anjou Touraine).

En ce sens, la commune de Ports-sur-Vienne s'engage à communiquer les informations (horaire, date, lieu de rdv, etc.) liées aux sorties dans la cadre de sa

communication et de ses publications à destinations des habitants (site internet, newsletter, affichage en mairie, bulletin municipal). Elle sera en charge de la rédaction des visuels.

Le CPIE consacra 9 jours à cette action (préparation, repérage et face à face).

Action 2 : Diffusion des expositions du CPIE TVL.

Le CPIE a conçu plusieurs expositions sur des thématiques environnementales : « les milieux naturels tourangeaux », « le jardin au naturel », « Sauvages des rues », « Le Rôle des Genêts », etc. Dans le but de sensibiliser la population, le CPIE pourra mettre à disposition gratuitement ses expositions, sur demande et sous réserve de disponibilités. Le prêt fera l'objet d'une convention signée à la remise et lors du rendu de l'exposition. Elles pourront être exposées lors de manifestations, d'événements sur la commune, etc.

Le CPIE consacra 2 jours à cette action (préparation, repérage et face à face).

Action 3 : Tenue de stand

Lors d'une manifestation dans le courant de l'année 2019, se tenant sur la commune, le CPIE animera un stand afin de faire la promotion du dispositif d'atlas engagé par la commune. Cela permettra d'informer les habitants, de répondre aux questions et d'intégrer tant que possibles les personnes souhaitant prendre part à la réalisation de l'atlas

Le CPIE consacra 2 jours à cette action (préparation, repérage et face à face)

Action 4 : Restitution publique

En fin de programme, le CPIE organisera avec la commune une restitution ouverte au public. Cela prendra la forme d'une présentation en salle avec également différents ateliers et un temps d'échange. Cela permettra de revenir sur la perception primaire des habitants quant à la biodiversité sur la commune, et son évolution au travers les deux années au cours desquelles l'atlas a été réalisé.

Le CPIE consacra 2 jours à cette action (préparation, repérage et face à face)

Gouvernance, organisation

Communication

Les élus de la commune seront les principaux vecteurs de communication. Par ailleurs, en appui de la lettre d'information réalisée périodiquement par la commune dans le cadre du bulletin municipal, l'information pourra également être transmise par le biais des commerçants locaux, lieu de rencontre et d'échange. Pour renforcer cette information, la mairie réalisera également une campagne de distribution de flyers contenant un planning des différents temps forts de l'atlas, dont les dates auront été décidées communément entre le CPIE et la commune.

Chaque communication afférente au projet d'atlas devra intégrer les logos des deux entités que sont la communes de Ports-sur-Vienne et le CPIE Touraine Val de Loire.

Le CPIE s'engage à fournir du contenu pour la publication d'articles dans le bulletin municipal mais aussi sur la page Facebook de la commune.

Étapes, calendrier et résultats prévus

N° Étapes/Résultats	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<i>Étape N°1 : Enquête public sur l'environnement communal</i>	<i>Résultat N°1 Rédaction des résultats de l'enquête faisant office d'état initial des connaissances par les locaux</i>	<i>Janvier 2019</i>	<i>Décembre 2019</i>
<i>Étape N°2 : « Expertise » naturaliste de la commune</i>	<i>Résultat N°2 État des lieux de la commune</i>	<i>Janvier 2019</i>	<i>Décembre 2019</i>
<i>Étape N°3 : « Comprendre la notion de trame verte et bleue</i>	<i>Résultat N°3 Appropriation des enjeux de continuité écologique par les particuliers</i>	<i>Janvier 2020</i>	<i>Décembre 2020</i>
<i>Étape N°4 : Sensibiliser à la biodiversité</i>	<i>Résultat N°4 Découverte, prise en compte et appropriation du patrimoine naturel de la commune par les habitants et les élus</i>	<i>Janvier 2020</i>	<i>Décembre 2020</i>
<i>Étape N°5 : Agir ensemble pour une nature commune</i>	<i>Résultat N°5 Démarche collective de réflexion et de mise en place d'éléments et d'actions en faveur de la prise en compte et de la valorisation de l'environnement, de la biodiversité ordinaire et patrimoniales (ateliers découvertes, formations, sentier de randonnée, table ronde communale, etc)</i>	<i>Janvier 2020</i>	<i>Décembre 2020</i>
<i>Étape N°6 : Notre environnement demain</i>	<i>Résultat N°5 Aboutir à la mise en place d'un programme fédérateur autour de l'environnement et de la biodiversité pour une durée de 10 ans.</i>	<i>Janvier 2019</i>	<i>Décembre 2020</i>

Coordination

Pour ce projet de réalisation d'atlas de biodiversité communale et d'appropriation de cette thématique complète et complexe par les habitants, des réunions du comité de pilotage seront réalisées au rythme minimum d'un tous les six mois, indépendamment des réunions de présentation ou de restitutions.

Afin d'enrichir la réflexion autour cet atlas et d'en faciliter la réalisation, le Conseil Départemental, le PNR LAT, le Syndicat de la Manse étendu, l'Espace public numérique de Ports-sur-Vienne ainsi la commission communication de la commune seront intégrés au comité de pilotage, en plus des habitants locaux volontaires, investis ou non dans des structures et associations locales (club de randonneurs, GIC, association de chasse, de pêche, etc.).

Restitution

Les documents échangés lors de la réalisation de l'atlas, des phases de communication, etc. seront le plus possible dématérialisés. À la fin de ce projet d'atlas de biodiversité communale, les différents documents qui auront été produits par le CPIE seront restitués à la commune, sous forme de documents modifiables et non modifiables (.ppt, .doc, .pdf, .shp, etc.).

ARTICLE 3 : Participation financière de la commune de Ports-sur-Vienne

Dans le cadre de l'AMI mis en place par l'AFB pour la réalisation d'ABC, la commune de Ports-sur-Vienne est subventionnée à hauteur de 20 000 € pour la réalisation de ce projet, sur la période 2019/2020.

Par ailleurs, la commune s'engage à soutenir le projet sur ses fonds propres hors financement de l'AFB, à hauteur de 5 000 €.

Enfin, le temps fonctionnaire des salariés de la commune sera valorisé à hauteur de 5 000 €, pour une enveloppe totale de 30 000 €.

Elle financera par ailleurs des investissements en matériel à concurrence de 1 500 €. Pour la valorisation du temps fonctionnaire, cela correspond au temps passé par l'équipe salariée à réaliser des supports de communication, à la diffusion d'information, à l'organisation, à la de la logistique pour les différentes réunions et restitutions, à l'animation et à la promotion de l'atlas auprès des administrés, à la participation au débat public. Elle aura à charge d'animer le dispositif et d'intégrer cela lors de manifestations locales, par exemple, ou d'intervenir auprès des habitants lors de temps de rencontres qu'elle aura organisés. Les travaux seront conduits en régie

Pour la mise en œuvre du programme d'actions évoqué ci-dessus et la réalisation de l'atlas de biodiversité communale, la commune de Ports-sur-Vienne apportera une participation financière forfaitaire de 23 500 € au CPIE Touraine Val de Loire, sur deux ans. Ce temps n'intègre pas l'achat de matériel et la valorisation du temps fonctionnaire.

Cette participation financière sera versée de la façon suivante : 30% à la signature de la présente convention, 20% la fin de la première année (2019), puis les 50% restants à la fin de l'année 2020.

ARTICLE 4 : Contribution du CPIE

Le CPIE, dans le cadre de son partenariat avec la commune de Ports-sur-Vienne apportera *via* différentes conventions un cofinancement à hauteur de 2 250 €.

ARTICLE 5 : Coût global du projet (2019/2020)

Le coût global pour la réalisation de l'ABC est de 32 250 euros, répartis de la façon suivante. .

Actions 2019 – 2020	€
Inventaires faune flore, cartographie, analyse, réflexion rédaction, mobilisation, animation grand public, animations scolaire, tenue stand (sous-traitance de la commune au CPIE TVL) - A1a1 ; A1a2 ; A1a3; A2a1-A2a2	23 500
Réalisation d'ateliers « Maison Saine », animation de la démarche de compostage collectif, « Réflexion arbre »	2 250
Investissement matériel (maquette, malle pédagogique, etc.)	1 500
Mobilisation citoyenne, communication, organisation, logistique (valorisation du temps passé fonctionnaires)	5 000
TOTAL	32 250

ARTICLE 6 : Période de réalisation

Les actions décrites seront réalisées avant le 31 décembre 2019 pour l'année 2019, et avant le 31 décembre 2020 pour l'année 2020

ARTICLE 7 : Bilan et modalités d'évaluation

Après réalisation des actions, un bilan détaillé sera fourni par le CPIE, annuellement. Ce bilan comprendra notamment une note technique synthétisant les principales actions mises en œuvre : techniques utilisées, périodes d'intervention, résultats obtenus ; ainsi que des critères d'évaluation quantitatifs, à définir conjointement avec la commune : Liste espèce, manifestations animées, ateliers, nombre de personnes touchées...

Fait à Ports-sur-Vienne en deux exemplaires originaux, le 18 janvier 2019

Pour le CPIE,

Pour la commune de PORTS-sur-Vienne

La Présidente

Le Maire

Lise COUEDY-GRUET

Daniel POUJAUD